

LE PRESIDENT

Agen, le 23 JAN. 2015

Monsieur Michel SAPIN
Ministre des Finances et des Comptes
publics
CABINET
139, rue de Bercy
75572 PARIS

Monsieur le Ministre,

Je me permets d'attirer votre attention sur les perspectives de réaménagement territorial de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) envisagées en Lot et Garonne.

En effet, l'intersyndicale de la DGFIP lot et garonnaise a souhaité me faire part de ses préoccupations relatives à d'éventuelles suppressions de postes au sein de plusieurs services, conséquences de regroupement de sites.

Construire le service public de demain est un défi auquel nous devons tous prendre notre part de responsabilité, agents territoriaux comme élus.

Entre nécessité de rationalisation et de modernisation, évolutions des usages, notamment grâce à l'arrivée des nouvelles technologies, le service public doit s'adapter et sans cesse renouveler ses pratiques pour répondre, au mieux, à l'attente des usagers.

En zone rurale, efficacité du service public rime avec proximité. Si, d'une manière générale, la mutualisation de certains services doit être étudiée en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, elle doit nécessairement prendre en compte l'importance du maillage territorial, condition *sine qua non* de la qualité du service rendu.

Vous le savez, les agents affectés à la DGFIP assurent, grâce à leurs compétences techniques, des missions multiples et complexes, en particulier auprès des collectivités territoriales et des entreprises. Leurs trois grands champs d'intervention - la collecte de l'impôt, le contrôle et le conseil -, structurent la vitalité fiscale de nos territoires.

La baisse des effectifs serait inéluctablement synonyme d'une baisse de la qualité du service rendu. Le regroupement des établissements, les restrictions des accueils téléphonique et au public rendraient de plus en plus difficile l'accès à un renseignement et à des conseils de qualité.

D'ores et déjà, les agents de la DGFIP ne sont plus en capacité d'assurer leur rôle de conseil, pourtant primordial, auprès des petites communes de notre Département rural. Par ailleurs, de plus en plus de services sont en difficulté pour assurer dans les délais le règlement des mandats, pénalisant de fait la trésorerie des entreprises.



Le maintien d'un service public de qualité participe à la construction d'une ruralité dynamique et innovante.

Ainsi je vous serais reconnaissant de prendre en considération les inquiétudes des agents de la DGFIP, afin que notre territoire, nos communes, et nos entreprises ne soient pas pénalisés par les regroupements envisagés.

Restant à votre disposition pour toute précision supplémentaire je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

Pierre CAMANI
Président du Conseil général
Sénateur de Lot-et-garonne